SIVED
Nouvelle Génération

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE GINASSERVIS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

ANNEE 2020

Préambule

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation de l'installation pendant l'année 2020 suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020. Il est établi conformément aux prescriptions l'article 26 de l'arrête ministériel du 15 février 2016, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Ce support d'information est réalisé par le SIVED Nouvelle Génération à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de Ginasservis et à la préfecture du Var.

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION 4
1.1 Situation administrative 4
1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux 4
1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets 5
1.2 Situation communale et cadastrale 7
1.2.1 Localisation affinée de l'ISDND 7
1.2.2 Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG 8
1.3 Relevés topographiques et plan d'exploitation 10
1.4 Environnement naturel 10
1.4.1 Topographie 10
1.4.2 Faune, flore 10
1.4.3 Climatologie 11
1.4.4 Géologie 11
1.4.5 Hydrogéologie 12
1.4.6 Hydrologie 12
1.5 Environnement humain 13
1.5.1 Voisinage 13
1.5.2 Réseau routier 13
1.5.3 Nuisances sonores 13
1.6 Servitudes 14
1.7 Garanties financières 14
2 RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND 15
2.1 Description des moyens techniques 15
2.1.1 Equipements mobiles 15
2.1.2 Equipements fixes 16
2.2 Moyens humains 18
2.3 Acceptation des déchets 18
2.3.1 Horaires d'ouverture 18
2.3.2 Contrôle des admissions 18
2.4 Tonnages réceptionnés 19
2.5 Contrôle et suivi des biogaz 19
2.6 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces 21
2.6.1 Contexte réglementaire 21
2.6.2 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND 23
2.6.3 Résultats des analyses menées en 2020 24
2.6.4 Surveillance des niveaux sonores 28
2.6.5 Prévention des envols 28
2.7 Incidents et événements divers 29
2.8 Management Environnement Qualité et Sécurité 29
2.8.1 Sécurité 29

2.8.2 Environnement 29

3 DEPENSES ENGENDREES SUR L'ISDND 30

3.1 Investissements 30

3.2 Dépenses de fonctionnement 30

3.2.1 Etudes et campagnes de traitement 30

3.2.2 Entretien du matériel roulant 31

3.2.3 Fourniture de matériel/consommable 31

3.2.4 Contrôles périodiques 31

4 SUIVI DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET D'AMENAGEMENTS DE L'ISDND 32

4.1 La demande d'autorisation d'exploiter un casier n°4 32

4.1.1 Dépôt du DDAE 32

4.1.2 Enquête publique 32

4.1.3 Avis du CHSCT 32

4.1.4 Avis de la CSS 33

4.1.5 Avis du CODERST 33

4.1.6 Publication des arrêtés préfectoraux 33

4.2 La cessation d'activité et la réhabilitation des casiers 2 et 3 33

4.3 DETR 2017 – Prorogation du délai de commencement 34

4.4 Travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier n°4 34

4.4.1 Désignation du CSPS 34

4.4.2 Désignation des titulaires du marché de travaux 35

4.4.3 Désignation des contrôleurs extérieurs 36

4.4.4 Communication du PGC aux titulaires du marché de travaux 37

4.4.5 Réunion de lancement des travaux 37

4.4.6 Coût estimé des travaux au 31 décembre 2020 37

4.4.7 Vue aérienne de l'ISDND avant les opérations de travaux 38

ANNEXES 38

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

1.1 Situation administrative

Dans le cadre du transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » par la communauté de communes Provence Verdon, au 1er janvier 2017, le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) assure l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis en lieu et place du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV).
Ainsi, le SIVED NG est autorisé, au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux

Suite à l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008 portant autorisation d'exploiter les casiers 2 et 3, l'ISDND de Ginasservis a fait l'objet des arrêtés suivants :

- d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) le 29 juin 2010 portant surveillance des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique,
- d'un APC le 18 février 2011 portant sur le dimensionnement des fossés extérieurs au site (art. 8.3.2.4 de l'AP de 2008) et l'ajout de prescriptions relatives à la gestion d'un événement lié au déclenchement du portique de détection de la radioactivité,
- d'un APC le 5 août 2011 portant modifications de la nomenclature ICPE et la capacité annuelle de stockage (art. 1.1.2 de l'AP de 2008),
- d'un AP le 20 mars 2013 abrogeant l'APC du 29 juin 2010,
- d'un AP le 05 décembre 2013 créant et fixant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 02 décembre 2014 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 22 juin 2016 portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique sur l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 de suspension de l'activité de l'ISDND
- d'un APC du 10 mai 2017 portant changement d'exploitant de l'ISDND de Ginasservis

A l'issue d'une procédure du SIVED NG de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4, deux nouveaux arrêtés ont été publiés :

- un AP le 17 juillet 2020 instituant des servitudes d'utilité publique
- un AP le 20 juillet 2020 autorisant le SIVED NG à exploiter une ISDND à Ginasservis

1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

L'arrêté du 20 juillet 2020 fixe la capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND à de **27 000 tonnes/an**.

Sur l'année 2020, l'ISDND de Ginasservis n'a réceptionné aucun déchet. La réouverture de l'installation est conditionnée à la réalisation des travaux de réhabilitation du casier 2-3 et la création du casier n°4 dont les travaux débutent en janvier 2021.

1.1.2.1 Déchets autorisés

D'après l'article 1.2.5 de l'AP du 20 juillet 2020, « *les seuls déchets susceptibles d'être admis dans le casier (4) sont les déchets non dangereux, déchets municipaux ou déchets d'activités économiques (DAE). Plus précisément, seuls les déchets suivants sont admis dans l'ISDND :*

- *Les DAE, les OMr et les autres déchets non dangereux (déchets de sables et de dégrillage issus de STEP d'assainissement notamment) ultimes au sens du SRADDET PACA et du code de l'environnement*
- *Les refus de tri sur les OMr, les DAE et les encombrants issus de la future unité de tri/valorisation projetée par le SIVED NG et associé au site ou d'autres installations*

L'admission des déchets ne répondant pas à ces définitions n'est pas autorisée dans le casier 4. En cas de doute concernant la possibilité d'accepter un déchet, la sollicitation préalable de l'inspection des installations classées est requise ».

Les déchets autorisés dans l'ISDND de Ginasservis sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises.

1.1.2.2 Origine géographique des déchets admissibles

Décrite à l'article 1.2.6 de l'AP, l'origine des déchets admis dans le casier est limitée, sauf autorisation exceptionnelle du Préfet :

- Aux communes de la communauté de communes Provence Verdon (CCPV) jusqu'au 31 décembre 2024
- A compter du 1er janvier 2025, au bassin de vie provençal tel que défini par le SRADDET de la région PACA. Au sein de cette zone de chalandise, les déchets pris en charge par le SIVED NG sont admis prioritairement dans le respect du principe de proximité.

1.1.2.3 Compétence traitement du SIVED NG

Le SIVED NG assure toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés, qui lui sont confiées par ses membres, ainsi que les opérations de tri ou de stockage qui s'y rapportent.
La compétence traitement s'exerce sur un territoire regroupant la communauté de commune Cœur du Var, la communauté de communes Provence Verdon (Départ de la commune de Vinon-sur-Verdon) et la communauté d'agglomération Provence Verte, soit 54 communes pour une population totale de 166 696 habitants.

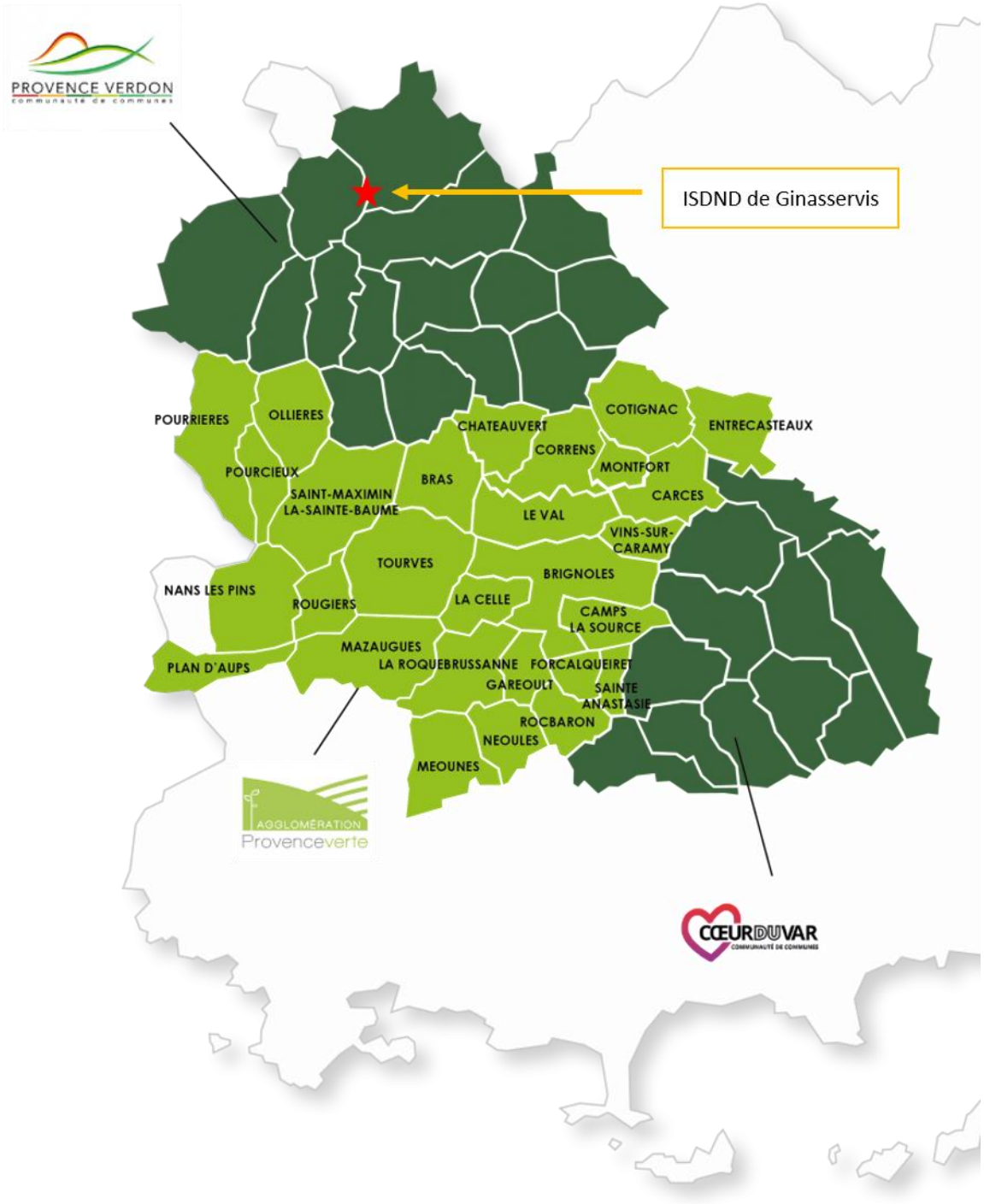

Cartographie du territoire du SIVED NG et positionnement de l'ISDND

1.2 Situation communale et cadastrale

1.2.1 Localisation affinée de l'ISDND

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares.

ISDND vu du ciel (google maps)

L'ISDND est présent sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Année d'acquisition	Surface (ha)
Ginasservis	AM 97	1979	9,5
	AD 54	2002	3,51
	AD 53	2013	1,86
	AD 55		0,55
	AD 56		0,59
	AM 150	2014	2,70
	AM 151		0,43
	AM 152		0,49
		TOTAL	**19,63**

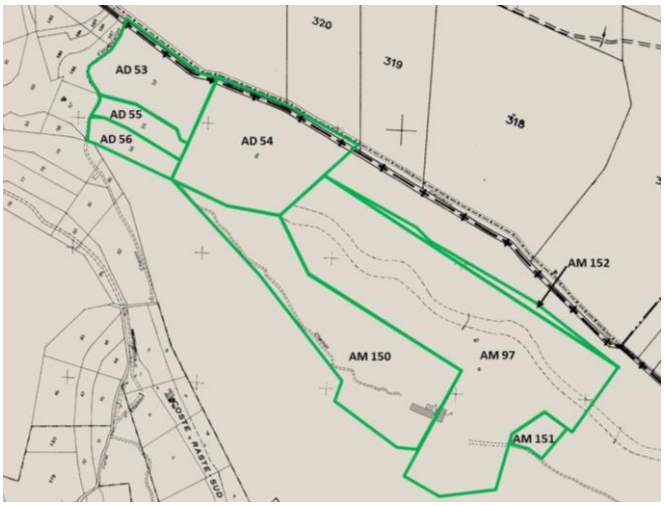

Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

La bande d'isolement de 200m autour de la zone de stockage des déchets est définie par les parcelles et surfaces suivantes :

Commune	Section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle (m2)	Superficie d'emprise de l'installation (m2)
Ginasservis	AD	54	35 180	12 280
	AM	97	94 960	90 260
	AM	136	701 759	27 043
Saint Julien le Montagnier	BT	317	104 525	10 503
	BT	318	89 800	26 772
	BT	319	36 552	13 311
	BT	320	38 014	10 837
	BT	321	110 450	1 707

1.2.2 Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, la CCPV reste propriétaire des parcelles, dont une partie réservée au traitement des déchets ménagers est exploitée par le SIVED Nouvelle Génération. La page suivante contient un plan matérialisant la zone exploitée par le SIVED NG.

Ce plan a été validée par la signature d'une convention de mutualisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ISDND de Ginasservis.

La CCPV continue de gérer la compétence collecte des déchets ménagers et occupe les locaux (garage ateliers, hangars, bureau) pour sa bonne exécution.

Détermination des zones exploitées sur l'ISDND de Ginasservis

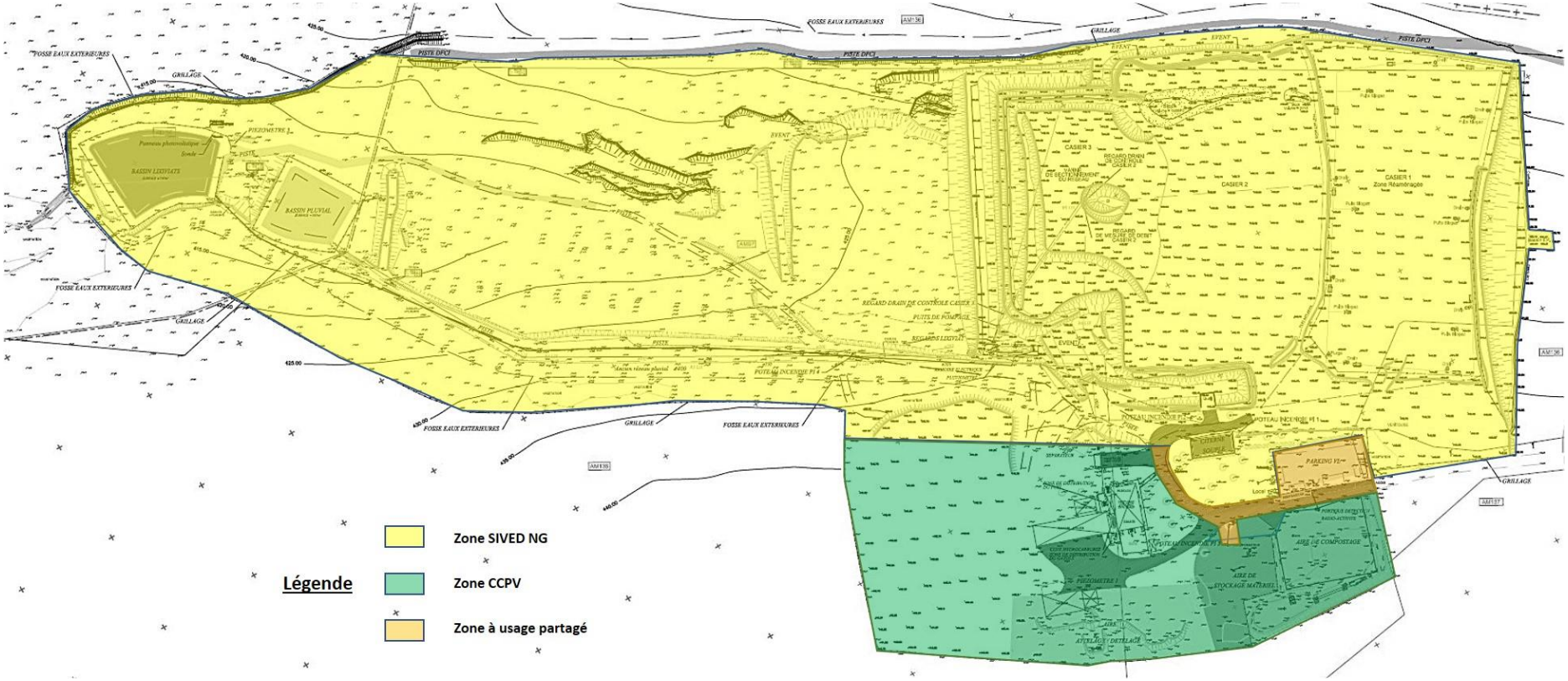

1.3 Relevés topographiques et plan d'exploitation

Profitant des relevés préalables au début du chantier de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier n°4, le SIVED NG n'a pas missionné de géomètre dans le courant de l'année pour succéder au relevé topo du 17 septembre 2019. Ainsi le levé du terrain naturel du 14 décembre 2020 fait office de contrôle annuel. A l'issue des travaux, en 2021, un relevé topo de l'ensemble de l'ISDND sera effectué.

Le relevé du terrain naturel de l'ISDND du 14 décembre 2020 est joint à l'annexe 1 du rapport.

1.4 Environnement naturel

1.4.1 Topographie

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la cote 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la cote 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

1.4.2 Faune, flore

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accentue, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention

et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œillets de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

1.4.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

Les analyses de la station météorologique de Rians (83) située à 11 km à vol d'oiseau de l'ISDND de Ginasservis donne les résultats suivants :

Mois de l'année 2020	Pluviométrie (en mm)	Température max	Température min
Janvier	27,6	12,2	1,6
Février	15	15,2	2,2
Mars	52	16,2	2,6
Avril	39,7	20,8	5,1
Mai	83,1	24,9	10,3
Juin	75	26,4	11,7
Juillet	0,6	32,9	14,2
Août	5,8	32,9	14,7
Septembre	35,1	27,5	11,6
Octobre	38	19,3	6,2
Novembre	51,3	17,6	4,5
Décembre	46,6	10	1,5
Total	469,8	21,3	7,2

La pluviométrie de 2020 est bien inférieure à celle de 2019 qui s'élevait à 689,2 mm.

1.4.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,

- calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

1.4.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,
- préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines,
- vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- la présence de circulation d'eaux souterraines dans les calcaires,
- une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

Deux piézomètres supplémentaires de 90 m de profondeur ont été réalisés en 2014 en aval des bassins d'eaux pluviales et lixiviats (PZ4 et PZ5) dans le cadre du suivi environnemental du site. Au vu des différentes études hydrogéologiques menées au droit du site, il semble que PZ5 soit légèrement excentré par rapport à la direction d'écoulement des eaux souterraines. De plus les deux piézomètres n'ont pas été forés suffisamment profonds. Pour ces raisons, ce sont deux nouveaux piézomètres (PZ6 et PZ7) qui ont été créé en 2016 à une profondeur de 150m.

1.4.6 Hydrologie

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.
Lors des pluies, l'eau s'infiltre en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.
Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon sur Verdon.

1.5 Environnement humain

1.5.1 Voisinage

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

1.5.2 Réseau routier

1.5.2.1 Externe au site

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

- La route D554, qui relie Vinon sur Verdon, Ginasservis et La Verdière, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon sur Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

1.5.2.2 Interne au site

Depuis le portail d'entrée, l'accès se fait par une voie en enrobé jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Elle est à double sens de circulation, équipée de ralentisseurs et d'une vitesse limitée à 30 km/h.

L'accès aux zones de stockage se fait par des pistes en terre de gabarit suffisant pour permettre le croisement de véhicules.

Le trafic concernant l'activité de l'ISDND est essentiellement un trafic poids lourds et de bennes à ordures ménagères. Ce trafic est en 2020 généré par la CCPV et son prestataire de collecte, depuis l'entrée de l'ISDND vers le quai de transfert qui a été aménagé cette même année.

Le trafic de véhicules légers est essentiellement dû au personnel travaillant sur site.

1.5.3 Nuisances sonores

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit.

1.6 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières…) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

1.7 Garanties financières

Les garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en route du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008.

Depuis cette date, elles ont fait l'objet de plusieurs ajustements en fonction de la révision des indices entrant dans la formule d'actualisation (indice TP01).

La dernière modification date de 2019, avec une souscription auprès de Chubb European Group SE, comme précisé dans le tableau ci-après :

Exploitant	SMZV			SIVED NG	
Année(s)	2009	2010 à 2013	2014 à 2016	2017	2019
Montant des garanties	750 881 €	898 054 €	1 249 642 €	1 249 641 €	1 411 496 €

2 RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND

2.1 Description des moyens techniques

2.1.1 Equipements mobiles

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ISDND :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipés de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),

- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)

- Une pelle avec grappin de marque IHI, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2013)

- Un véhicule pompier de marque RENAULT, capable d'intervenir rapidement en cas de départ d'incendie sur la zone d'exploitation (année d'acquisition 2014)

2.1.2 Equipements fixes

L'installation de traitement est également dotée de :

- Un pont-bascule d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en simple pesée (tous les véhicules utilisant le pont sont préalablement « tarés »),
- Un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-bascule, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site,
- Une guérite équipée d'un terminal informatique réceptionnant les données du pont-bascule et la gestion déportée des approvisionnements en carburant,
- Filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°2
- Equipements de lutte contre l'incendie
  - Un réseau de 4 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation,
  - Une citerne souple de 200 m^3 utile, utilisée en cas d'arrêt des bornes incendie.

- Un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines.
- Une unité de traitement des lixiviats, propriété de Sita Bio Energie

Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité

Filets de protection anti-envols

Bornes incendie

Citerne souple

Piézomètre

2.2 Moyens humains

L'exploitation de l'installation, en situation normale, est assurée par une équipe de quatre personnes mobilisées cinq jours par semaine, selon les apports de déchets :

- Un responsable de l'ISDND, en charge du suivi technique, réglementaire et administratif
- Un chargé du compactage et du recouvrement des déchets
- Un agent chargé d'accueil au pont bascule et du nettoyage général du site (ramassage des envols…).
- Un agent polyvalent effectuant des missions de remplacement sur les deux postes ci-dessus

Sur l'année 2020, environ 1.5 ETP ont été affectés à la surveillance et à la remise aux normes de l'ISDND de Ginasservis. Faute d'activité normale, 1.5 ETP ont été mis à la disposition du SMZV.

2.3 Acceptation des déchets

2.3.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au samedi de 6 h à 12 h. Les déchets acceptés sur le site sont ceux décrits à l'article 1.2.1. du présent rapport pour les déchets ménagers.

2.3.2 Contrôle des admissions

En période d'activité normale, un premier contrôle administratif et quantitatif est géré par le responsable d'accueil à la guérite du pont bascule et du portique de détection de la radioactivité.

Guérite équipée d'un poste informatique

Un second contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée.

2.4 Tonnages réceptionnés

Conformément à l'arrêté de suspension d'activité du 23 novembre 2016, l'ISDND n'a réceptionné aucun déchet ménagers ou assimilé en 2020.

2.5 Contrôle et suivi des biogaz

Le contrôle et suivi des impacts environnementaux sont visés, dans l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 par les chapitres suivants :

- Titre 9 – Surveillance des émissions et de leurs effets,
  - Auto-surveillance des émissions atmosphériques et composition du biogaz
  - Auto-surveillance des eaux (pluviales, traitées et souterraines)
  - Auto-surveillance des déchets
  - Auto-surveillance des niveaux sonores
- Titre 2 – Gestion de l'établissement,
  - Prévention des envols

Seul le casier 1 fait l'objet d'une surveillance de ses émissions gazeuses. 6 puits de captages ont été forés en 2010 (P9, P6, P4, P11, P13 et P2 sur le plan ci-après) et dans le cadre de la couverture finale du casier 1, huit autres puits ont été aménagés ainsi qu'un point de purge en prévision du raccordement au réseau de torchère planifié lors de la réhabilitation des casiers 2 et 3.

Localisation des puits forés sur le casier 1

Voici le résultat des analyses menées lors de la campagne annuelle du 14 novembre 2019 :

- Conditions d'interventions

Température	Humidité	Pression atm.	Ciel	Vent	Précipitations
5.0 °C	93.2 %HR	960,2 hPa	Couvert	Fort	Pluie forte

- Résultats des mesurages

Puits	CH_4 (%)	CO_2 (%)	O_2 (%)	H2S ppm	Pression mbar	Température °C	Humidité %HR	Vitesse m/s
1	54.2	34	0.2	6	0.05	5.8	95.0	0.0
2	60.6	35	0.2	260	0.28	6.9	95.0	0.0
3	60.4	35	0.2	260	0.47	6.2	95.0	0.0
4	62.8	28	0.0	22	0.31	6.6	95.0	0.0
5	59.0	34	0.0	242	0.43	5.1	95.0	0.0
6	-	-	-	-	-	-	-	-
7	45.4	28	0.0	8	0.32	5.2	95.0	0.0
8	49.3	28	0.0	0	0.26	7.6	95.0	0.0
9	59.0	35	0.0	22	0.05	7.1	95.0	0.0
10	38.4	18	7.0	0	0.09	6.2	95.0	0.0
11	64.3	39	0.0	8	0.36	6.9	95.0	0.0
12	60.2	38	0.0	15	0.14	6.7	95.0	0.0
13	63.4	32	0.0	32	0.09	7.8	95.0	0.0
14	59.9	35	0.0	45	0.08	5.2	95.0	0.0

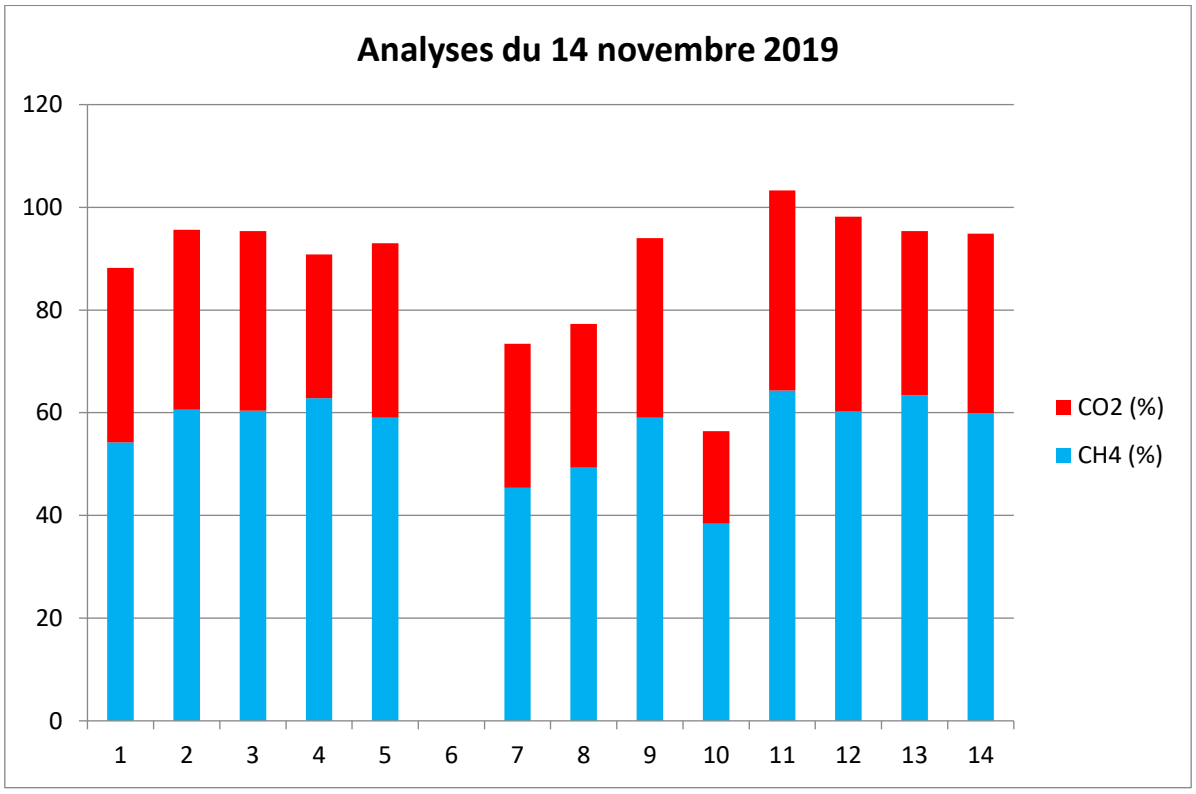

Commentaires du chargé de mesure :

« Le puit 6 est entièrement coupé à la base du sol et déconnecté du réseau. Le réseau biogaz ne se trouve plus en circuit fermé. Les taux de méthane et d'H2S sont inférieurs à ceux de 2017. Cette baisse ne concerne pas que les puits à proximité du puit 6 qui laisse entrer de l'air dans le circuit. On peut donc supposer que la méthanogénèse est entrée dans sa phase de baisse. »
Commentaires de l'exploitant :

L'affaissement du casier 1 ou, l'intrusion avérée et illégale d'un troupeau d'ovins, a eu pour conséquence le fait que le puit 6 n'était plus raccordé au réseau.

Les réparations ont été effectuées par l'agent technique du SIVED NG affecté à l'ISDND et le puit n°6 est de nouveau pleinement raccordé au réseau.

2.6 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces

Le SIVED NG a confié pour l'année 2020 la surveillance des eaux de surface et souterraines à la société A2E Environnement, en y incluant l'analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma sur les piézomètres, afin de se conformer à l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 juin 2016.

Le suivi environnemental 2020, amputé des pages 236 à 291 (AP 2008) est joint à l'annexe 2 du rapport.

Les résultats des analyses menées sur les perméats, les eaux pluviales, les lixiviats et les eaux souterraines sont détaillés dans le suivi environnemental.

2.6.1 Contexte réglementaire

La surveillance des eaux souterraines est régie par l'article 24 de l'AM du 15 février 2016, complété par l'article 9.2.4 de l'AP du 28 novembre 2008, autorisant l'exploitation du site :

« L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines respectant à minima les dispositions ci-après :

- *le prélèvement d'échantillons doit être effectué conformément à la norme « Prélèvement d'échantillons-Eaux souterraines, ISO 5667, partie 11, 1993 », et de manière plus détaillée conformément au document AFNOR FDX 31-615 de décembre 2000*
- *le niveau des eaux souterraines doit être mesuré lors de chaque campagne de prélèvement. Cette mesure devant permettre de déterminer le sens d'écoulement des eaux souterraines, elle doit se faire sur des points nivelés.*
- *les paramètres à analyser ainsi que la fréquence d'analyse de la composition des eaux souterraines sont indiqués dans le tableau ci-après :*

Type d'analyse	***Paramètre analysé***	***Fréquence d'analyse***
Simplifiée	*pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT*	*une analyse de référence avant la mise en exploitation, puis une analyse semestrielle.*
Complète	*<u>pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT</u> <u>Analyses physico-chimiques</u> : NO_2^-, NO_3^-, NH_4^+, Cl^-, SO_4^{2-}, PO_4^{3-}, K^+, N_a^+, C_a^{2+}, Mg^{2+}, Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, As DCO, AOX, PCB, HAP, BTEX <u>analyse biologique</u> : DBO5 <u>analyses bactériologiques</u> : coliformes fécaux, coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques streptocoques fécaux, salmonelles (présence) autre paramètre : hauteur d'eau*	*une analyse de référence avant la mise en exploitation ; puis une analyse en période de basses et hautes eaux tous les 6 mois.*

- *pour chaque puits situé en aval hydraulique, les résultats d'analyse doivent être consignés dans des tableaux de contrôle comportant les éléments nécessaires à leur évaluation (niveau d'eau, paramètres suivis, analyses de référence,…) »*

L'arrêté ministériel du 15 février 2016 ajoute la nécessité pour l'exploitant de réaliser à minima tous les 5 ans *« une analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma afin de contrôler le bruit de fond radiologique des radionucléides présents dans les eaux souterraines. Cette analyse est réalisée soit par un laboratoire agréé par l'autorité de sûreté nucléaire, soit par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé auprès du ministère chargé de l'environnement. Ce laboratoire est indépendant de l'exploitant »*

2.6.2 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND

Ouvrages	Position photo aérienne ci-après	Photographie
Bassin pluvial	A	
Bassin des lixiviats	B	
Canal de prélèvement	C	
Piézomètre n°1	1	
Piézomètre n°2	2	
Piézomètre n°3	3	
Piézomètre n°4	4	
Piézomètre n°5	5	
Piézomètre n°6	6	
Piézomètre n°7	7	

Localisation des ouvrages

2.6.3 Résultats des analyses menées en 2020

Pour l'analyse des prélèvements effectués sur l'ISDND de Ginasservis, notre prestataire s'est appuyé sur le laboratoire Eurofins environnement.

2.6.3.1 Eaux résiduaires

Les eaux résiduaires du site pouvant faire l'objet d'un rejet dans le milieu naturel se divisent en deux catégories :

- Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dirigées vers un bassin pluvial tampon de 1 700 m^3 de capacité. Ces eaux ne sont théoriquement pas polluées dans la mesure où elles ne ruissellent pas sur la zone d'exploitation.

Commentaires : En 2020, une seule analyse du bassin pluvial a pu être menée le 27 avril. Aux autres dates le niveau du bassin était trop bas. A l'exception d'un pH trop élevé pour un rejet des ERI dans le milieu naturel, les résultats d'analyses montrent une réelle amélioration de la qualité de cet effluent, notamment pour la DCO (75 mg O2/l), les matières en suspensions (18 mg/l) et une stabilisation de la conductivité (264 uS/cm) par rapport à l'année 2019.

- Les eaux épurées ou « perméats » issues du traitement des lixiviats par une Unité d'Osmose Inverse (UOI). Avant traitement, les lixiviats transitent par un bassin de stockage de 2 000 m^3.

Commentaires : A l'issue de la campagne de traitement des lixiviats effectuée en décembre 2019 (1 050 m^3 de lixiviats), il n'a pas eu de traitement à réaliser en 2020 pour deux raisons principales :

- Les problèmes mécaniques rencontrés sur l'unité d'osmose inverse de la part de notre prestataire de traitement des lixiviats
- Une faible pluviométrie limitant la production de lixiviat. L'évaporation naturelle de cet effluent dans le bassin de rétention ne nous a pas contraint à un traitement en urgence.

Ainsi aucun perméat n'a pu être analysé.

2.6.3.2 Lixiviats

Conformément à 'arrêté ministériel, le SIVED NG est passé à une analyse trimestrielle du lixiviat. Les résultats sont caractéristiques d'un lixiviat plutôt âgé très peu biodégradable avec une DCO assez élevée (jusqu'à 4880 mg O2/l à la fin de l'été) et une présence récurrente de matière en suspension (de 85 à 730 mg/l. La conductivité varie elle de 3280 à 10644 uS/cm.
L'absence de traitement des lixiviats en 2020 et les fortes chaleurs estivales ont favorisé l'augmentation des différents paramètres.

2.6.3.3 Eaux souterraines

Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en deux temps :

- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ_1, PZ_2 et PZ_3, en 2002,
- PZ_4 et PZ_5 en 2013
- PZ_6 et PZ_7 en 2016

2.6.3.3.1 Dates des campagnes

Les campagnes d'analyses menées en 2020 l'ont été aux dates suivantes :

- 27 avril : analyse complète
- 8 juillet : analyse simplifiée
- 10 septembre : analyse complète
- 28 décembre : analyse simplifiée

2.6.3.3.2 Résultats des analyses

En raison de la situation sanitaire et de la fermeture de certains laboratoires, les deux premières campagnes ont dû être décalées.

Pour l'année 2020, on note :

- Un pic de bactéries coliformes en septembre sur les PZ 1, PZ3, PZ4 et PZ5

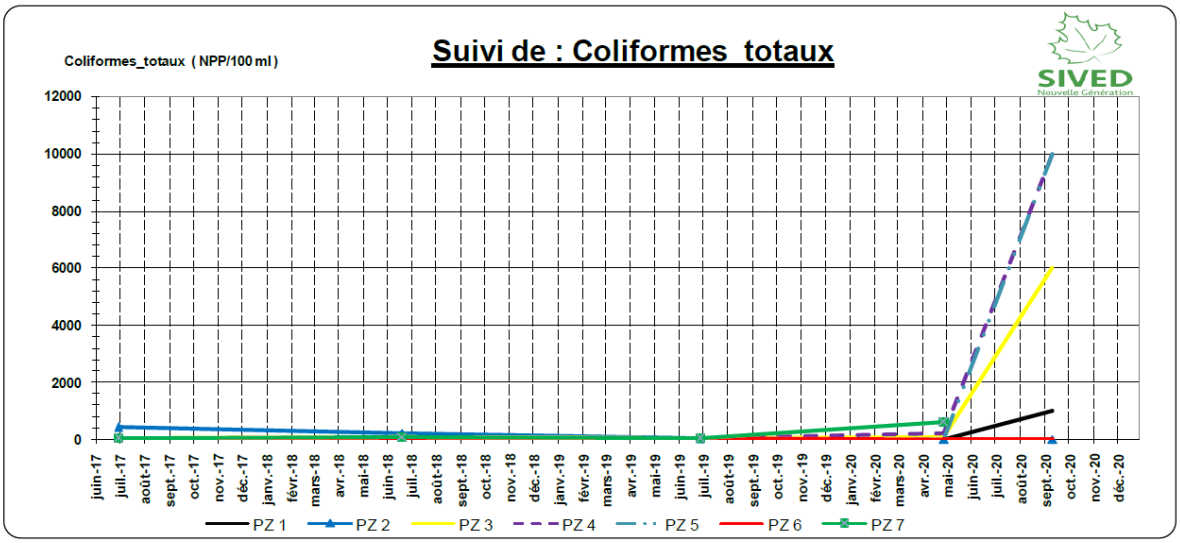

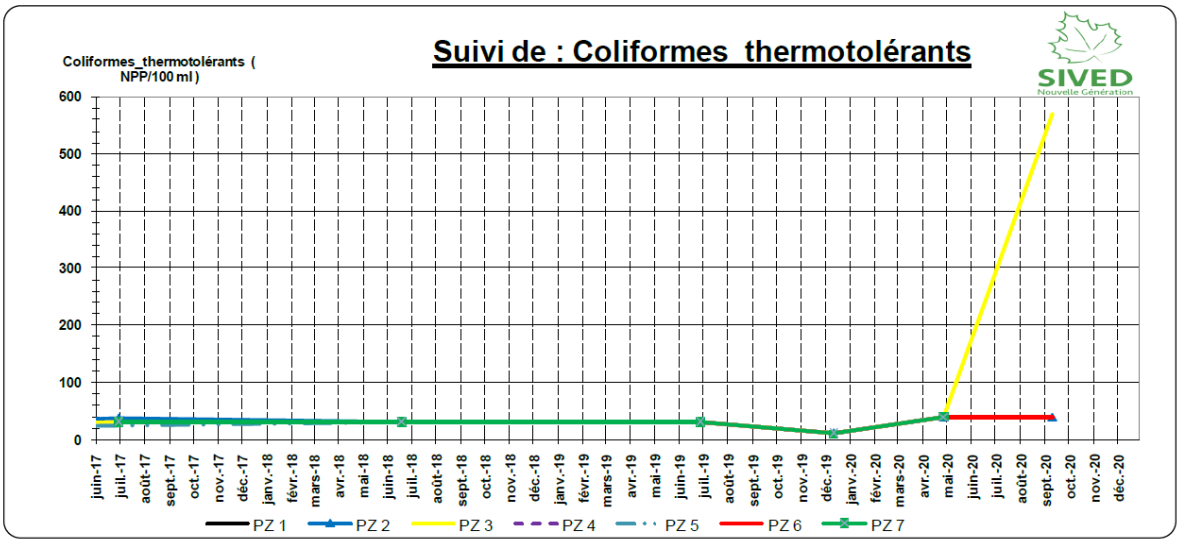

- Des traces de chlorures (en baisse par rapport à 2019) sur le PZ3 et une baisse des chlorures sur le PZ1

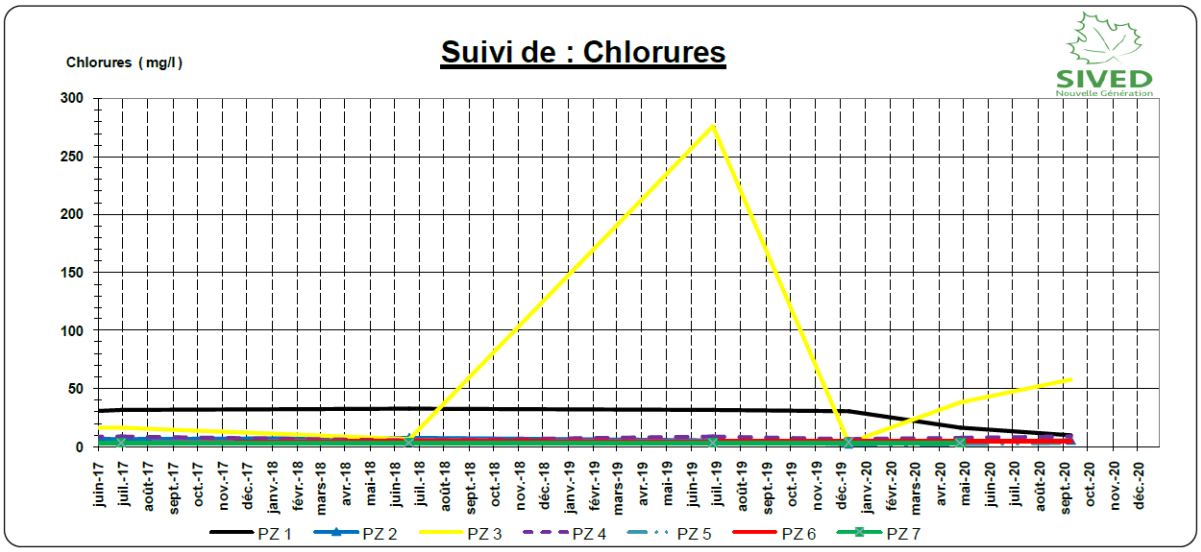

- Des traces de manganèse sur le PZ3 et le PZ4 sans atteindre les niveaux de 2012 et 2013

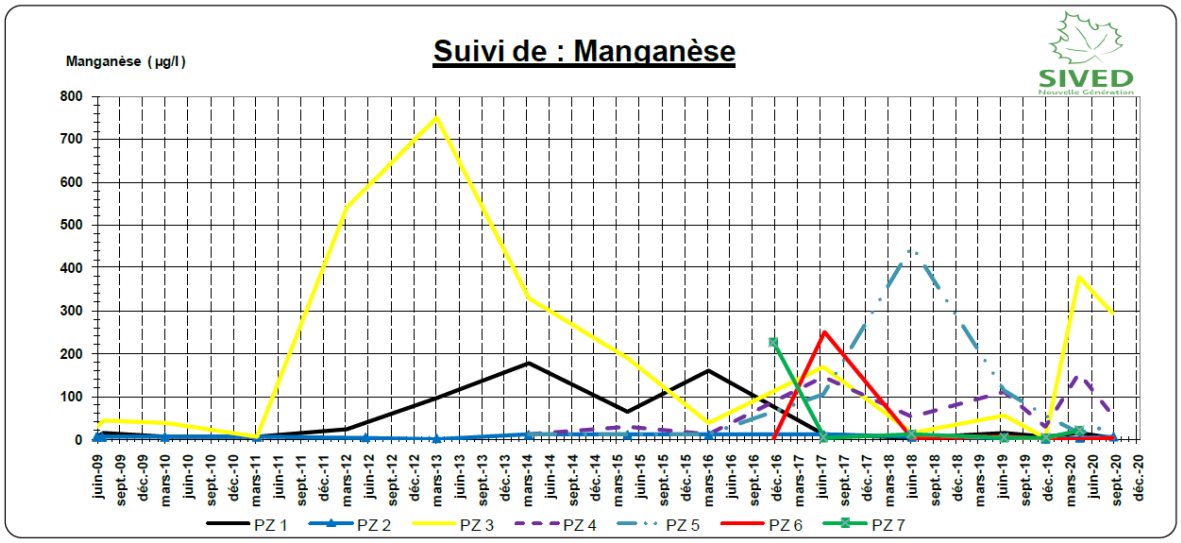

- La présence d'ions sulfates sur les PZ1, PZ2 et PZ3

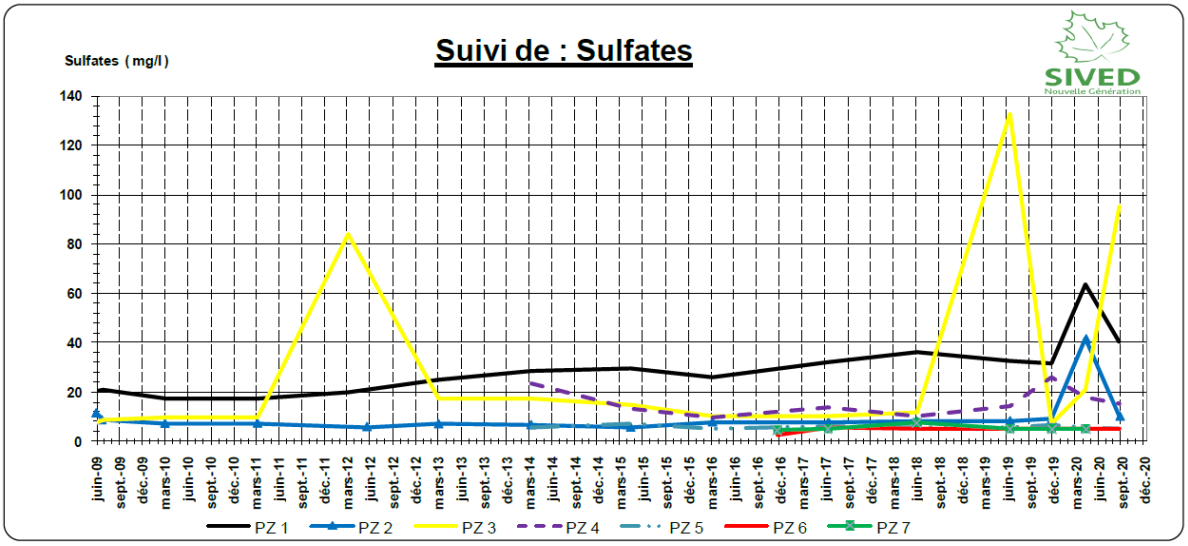

- Une baisse significative des nitrates sur le PZ3 et la présence de traces sur le PZ1

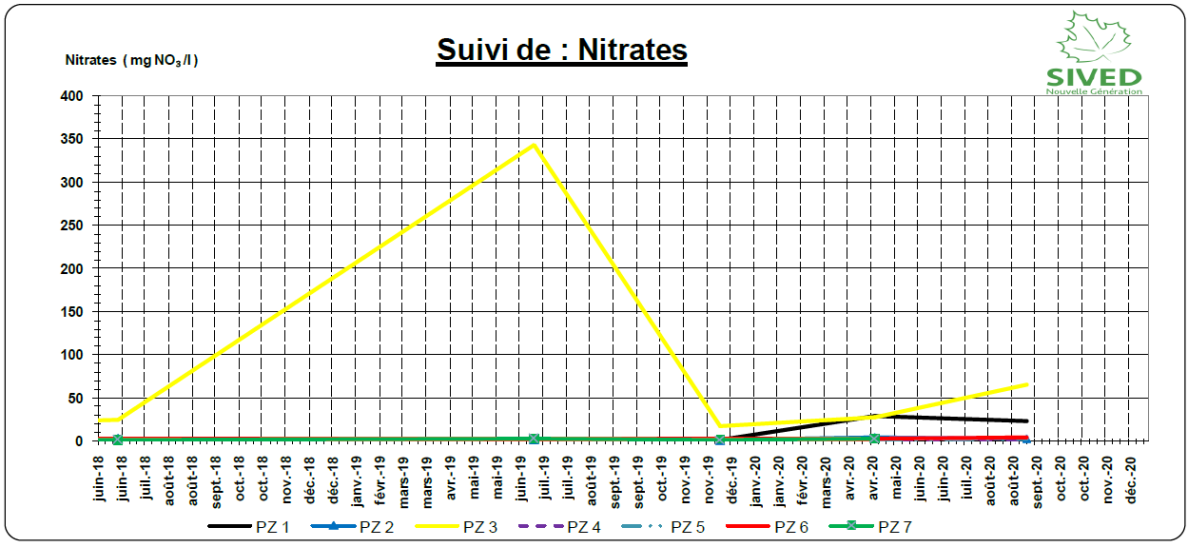

L'exploitation des niveaux NGF permet de constater une évolution liée aux précipitations avec quelques chevauchements d'altitudes de quelques ouvrages sans lien avec l'activité du site.

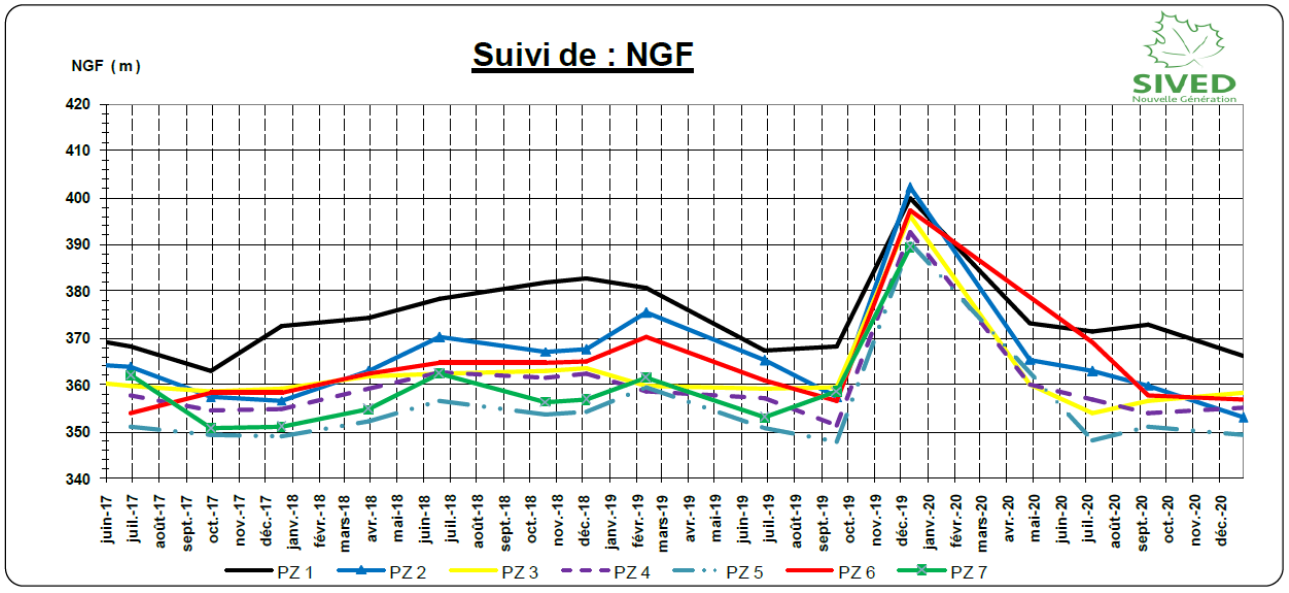

- L'analyse quinquennale de la **radioactivité** sur les eaux souterraines a mis en évidence une absence de contamination. Tous les paramètres sont inférieurs à la limite de détection des appareils d'analyses

2.6.3.3.3 Synthèse des piézomètres

Les PZ1 et PZ3 apparaissent en 2020 comme les points les plus sensibles de ce suivi avec cependant une baisse significative de l'éventuelle influence de l'ISDND sur ces points. L'année 2019 avait été marquée par des pic de sulfate et de chlorures, que l'on n'a pas retrouvé sur celles de 2020.

A noter les difficultés d'échantillonnage sur la plupart des piézomètres dues d'une part à leur profondeur mais également dues à un décalage et/ou une obstruction partielle sur les piézomètres extérieurs au site rendant difficile voire impossible (PZ7) la descente de la pompe de purge.

2.6.4 Surveillance des niveaux sonores

Une campagne de mesure des bruits engendrés par l'installation de stockage dans le voisinage proche du site a été réalisée en 2013 (cf. rapport d'activité 2013).

Aucune autre mesure n'a été effectuée en 2020.

Les prochains contrôles des niveaux sonores seront réalisés sur demande de l'Inspection des Installations Classées (art. 9.2.7 de l'AP de 2008).

2.6.5 Prévention des envols

Suite à l'arrêt de l'exploitation du casier n°3 en novembre 2016 et à sa couverture provisoire en 2017 (environ 10 cm de matériaux), les envols ont fortement diminué. La présence d'un filet anti-

envol entre le casier 1 et 2, combinée à la clôture du talus sud-est a drastiquement limité la présence d'envol en dehors de l'enceinte de l'ISDND. Les quelques envols sont toujours ramassés par l'agent technique du SIVED NG présent sur site.

2.7 Incidents et événements divers

Aucun incendie n'a eu lieu en 2020, de même qu'en 2019.

2.8 Management Environnement Qualité et Sécurité

2.8.1 Sécurité

Le SIVED NG sensibilise les intervenants extérieurs sur le respect des consignes dans l'enceinte de l'ISDND par l'intermédiaire d'un plan de circulation matérialisant l'ensemble des installations. Il est positionné à droite du portail d'entrée (cf. image ci-dessous).

Panneau de circulation à droite du portail d'entrée

2.8.2 Environnement

Le SIVED NG a l'intention de se conformer à la certification ISO 14001 dès la réouverture de l'ISDND, comme c'était le cas jusqu'à la fermeture administrative de ce dernier.

2.9 depenses engendrées sur l'isdnd

Sur l'année 2020, l'ISDND a nécessité 144 309 € T.T.C de dépenses, en excluant les charges en ressources humaines, dont 40 446 € d'investissement et 103 863 € de fonctionnement.

2.9.1 Investissements

Prestation	***Entreprise***	***Coût TTC***
Mission d'AMO	SAS Antéa France	1 350 €
Mission de maitrise d'œuvre	SA Burgeap	37 440 €
Rédaction du PGC pour les travaux de 2021	Becs	1 656 €
Total		**40 446 €**

2.9.2 Dépenses de fonctionnement

2.9.2.1 Etudes et campagnes de traitement

Prestation	***Entreprise***	***Coût TTC***
Traitement des lixiviats décembre 2019	SA Suez RV Bioénergies	49 680 €
Débroussaillement zone pare feux	Société Forestière de la Durance	2 028 €
Cotisation Garanties financières	Agence ECC	7 057,48€
Fourniture d'électricité	EDF Collectivité	9 707 €
Présentation étude d'impact du DDAE en CSS	SA Burgeap	1 200 €
Dossier cessation activité casier 2-3	SARL Ekos Ingénierie	4 458 €
Compléments au DCA du casier 2-3	SARL Ekos Ingénierie	2 820 €
Impression du DCA en 3 exemplaires	Imprimerie Zimmermann	877,8 €
Frais de publication marchés publics	Editions Dila-Dir Information	972 €
Frais d'envois postaux	La Poste	679,78 €
Total		**79 480,06 €**

2.9.2.2 Entretien du matériel roulant

Prestations	***Entreprise***	***Coût TTC***
Entretien mini-pelle et chargeur chenille	Hydro technic	1687,81 €
Flexible pour chargeur chenille	Chronoflex	334,61 €
Total		**2 022,42 €**

2.9.2.3 Fourniture de matériel/consommable

Prestation	***Entreprise***	***Coût TTC***
Huile moteur	SAS Abram Distribution	109,46 €
Débroussailleuse	SARL Gillibert	743,4 €
Fourniture pour entretien pompe lixiviat du bassin	SAS Abram Distribution	1687,81
Livraison de gasoil non routier pour engins	Sarl Fuel Littoral	1 980 €
Carburant Peugeot 208	Remboursement de frais	485,23
Total		**5 005,90 €**

2.9.2.4 Contrôles périodiques

Le site de Ginasservis fait régulièrement l'objet de contrôles périodiques de bon fonctionnement de ses installations ou matériels déjà en place.

Prestation	***Entreprise***	***Coût TTC***
Analyse biogaz décembre 2019	SARL Cattec	388,8 €
Maintenances des bornes à incendie	SMMI	313,2 €
Surveillances des eaux	A2E Environnement	15 344 €
Avance contrôle inopiné rejets aqueux (2020)	Apave SudEurope	1 308,6 €
Total		**17 354,60 €**

3 SUIVI DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET D'AMENAGEMENTS DE L'ISDND

Au cours de l'année 2020, le SIVED NG a poursuivi la mission, confiée le 1er janvier 2017 avec la reprise de l'ISDND de Ginasservis, en répondant à l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 visant au dépôt d'un dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 de l'ISDND. En parallèle, le SIVED NG a déposé l'indice 2 de l'addendum du dossier de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4 sur l'ISDND de Ginasservis qui débouchera en fin d'année 2019 sur une enquête publique. Suite à la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2018 (Antéa Group), le SIVED NG a nommé en 2019 un maître d'œuvre (Ginger Burgeap) chargé d'accompagner les travaux des deux dossiers détaillés ci-dessous, avec l'espoir d'un début de chantier durant le second semestre 2020.

3.1 La demande d'autorisation d'exploiter un casier n°4

3.1.1 Dépôt du DDAE

Suite au dépôt de l'addendum n°1 en date du 22 juin 2018 (faisant suite à celui du DDAE le 8 janvier 2018), des remarques complémentaires du service biodiversité eau et paysages et du service départemental d'incendie et de secours ont nécessité des réunions d'échanges avec le bureau d'étude en charge du dossier, Ginger Burgeap dans le but d'aboutir à la production d'un second addendum visant à la correction des points soulevés.

L'indice 02 de l'addendum, version finale du DDAE, a été adressé le 12 mars 2019 à M. le Préfet du Var, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

3.1.2 Enquête publique

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 20 novembre au 20 décembre 2019, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusion et avis motivés le 17 janvier 2020. Les conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur ont été joints en annexe 4 et 5 du rapport annuel 2019.

3.1.3 Avis du CHSCT

Le Comité d'hygiène sécurité et conditions de travail du SIVED NG s'est réuni le 5 février 2020 pour examiner pour avis le DDAE. A l'issue de cette réunion :

- Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité
- Le collège du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité

En complément de leurs avis, les deux collèges précisent que :

- Seuls les déchets issus du territoire Provence Verdon seront acceptés, et ce jusqu'à l'ouverture effective d'une unité de traitement multi-filières
- Seuls les déchets ultimes restant après tri et valorisation issus de ce site multi-filières seront acceptés
- Cette organisation permettra de garantir, sur la durée, la pérennité de l'exploitation du site, nécessaire à l'atteinte des objectifs de performance fixés par la loi.

3.1.4 Avis de la CSS

Une commission de suivi des sites (CSS) s'est tenue le 13 mars 2020 en sous-préfecture de Brignoles. Le bureau d'étude Burgeap a accompagné le SIVED NG dans la présentation de l'étude d'impact du projet de création d'un casier n°4 sur l'ISDND de Ginasservis.
A l'issue, la CSS a émis un avis favorable sans réserve à l'unanimité pour la réalisation du projet.

Le compte rendu de la CSS du 13 mars 2020 est joint en annexe 3

3.1.5 Avis du CODERST

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 10 juin 2020 en Préfecture du Var. Lui ont été soumis les projets d'arrêtés portant autorisation d'exploiter un casier n°4 de l'ISDND de Ginasservis et l'institution des servitudes d'utilité publique correspondantes. A l'issue, dans le cadre de la procédure contradictoire post-CODERST, les projets d'AP servitudes et autorisation, ainsi que le courrier de saisine, ont été adressé au Président du SIVED NG.

3.1.6 Publication des arrêtés préfectoraux

La préfecture du Var a publié :

- Le 17 juillet 2020 un AP le 17 juillet 2020 instituant des servitudes d'utilité publique
- Le 20 juillet 2020 : un AP autorisant le SIVED NG à exploiter une ISDND à Ginasservis

Les arrêtés préfectoraux du 17 juillet 2020 et du 20 juillet 2020 sont respectivement joints en annexes 4 et 5

3.2 La cessation d'activité et la réhabilitation des casiers 2 et 3

Le dossier réglementaire de cessation d'activité est exigé par les articles R.512-39-1 et les suivants du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation.
Le 11 décembre 2017, le SIVED NG avait attribué au cabinet Ekos Ingénierie la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 de l'ISDND de Ginasservis avec un début de mission le 1er février 2018. Par un courrier en date du 30 juillet 2018, le Président du SIVED NG avait transmis au Préfet du Var la première version du dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 de l'ISDND de Ginasservis
En mars 2019, le SIVED NG a organisé une réunion dans ses locaux afin de permettre aux services de la DREAL de présenter ses remarques sur la première version du dossier de cessation d'activité, en présence du bureau d'étude. A l'issue de cette dernière, Ekos Ingénierie s'est attelé à modifier son mémoire et l'a communiqué le 5 juin 2019 pour avis de la DREAL.

Durant le second semestre 2019, de nombreux apports ont été faits au dossier de cessation d'activité (reprise de plans topographiques, ajustements projet paysager, etc.).

Suite à une réunion tenue le 4 décembre 2019, la DREAL du Var a transmis ses dernières remarques le 13 décembre 2019. Le bureau d'étude Ekos Ingénierie a alors œuvré à répondre aux attentes de la DREAL et le SIVED NG a transmis pour la version retravaillée du dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 à l'inspection des installations classées le 27 janvier 2020.
En retour, par mail du 2 mars 2020, la DREAL du Var a émis un avis favorable sur le dossier sous réserve d'un complément au paragraphe 4.3.3. Ces derniers éléments ont été communiqués le 13 mars 2020 à la suite de quoi le SIVED NG a transmis la version définitive du dossier de cessation d'activité du casier 2-3 le 21 avril 2020 par lien FTP (contexte COVID), à l'attention de M. le Préfet du Var, sous couvert du sous-préfet, accompagné d'un courrier du Président du SIVED NG.

La DREAL PACA, par l'intermédiaire de la DREAL du Var, a adressé le 9 juillet 2020 un courrier à l'attention du Président du SIVED NG l'informant que l'inspection des installations classées prenait acte des principes techniques de réaménagement final présentés dans ce dossier et n'émettait donc aucune objection à la mise en œuvre des travaux correspondants.

Le courrier de la DREAL du 9 juillet 2020 est joint en annexe 6

3.3 DETR 2017 – Prorogation du délai de commencement

Face à l'incapacité pour le SIVED NG de respecter la date butoir du 2 avril 2020 pour commencer l'opération de mise en conformité de l'ISDND de Ginasservis, une demande de prorogation du délai de commencement a été faite auprès de M. le Préfet du Var le 27 décembre 2019.
En réponse, le 21 février 2020, afin de permettre au SIVED NG « de mener à bien cette opération et dans la mesure où les travaux seront réalisés conformément au projet initial », M. le Préfet du Var a accordé, à titre exceptionnel, une prorogation supplémentaire du délai d'exécution pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 2 octobre 2020, pour commencer l'opération.
Pour rappel, la DETR pour la réhabilitation du casier 2-3 fixée dans l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 s'élève à 595 885,68 €.

3.4 Travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier n°4

Afin de respecter cette date limite du 2 octobre 2020, le SIVED NG s'est lancé dans une procédure de consultations pour désigner le CSPS, les titulaires des opérations de travaux et les contrôleurs extérieurs.

3.4.1 Désignation du CSPS

La consultation pour le CSPS a été lancé le 25 juin 2020. L'offre de la société BECS Sud-Est a été retenue le 27 juillet 2020.

BECS
ZAC des Bousquets
126 rue de l'évolution
83390 CUERS
Tél : 04 94 08 38 06

3.4.2 Désignation des titulaires du marché de travaux

Le SIVED NG, ayant donc pour date butoir le 2 octobre 2020, a lancé avant publication des arrêtés préfectoraux son appel d'offre pour les travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier n°4.
La procédure de consultation a débuté le 24 juin 2020 et s'est conclue le 31 juillet 2020. Durant cette période, une visite du site a été organisé le 7 juillet 2020.

Visite ISDND le 7 juillet 2020

Voici les lots présentés ainsi que les titulaires retenus :

- ✓ Lot 1 : Terrassements – Voiries et réseaux divers – Travaux annexes

Titulaires : L'entreprise BUESA en tant que mandataire d'un groupement constitué de BUESA – EJL EUROVIA et PRODEVAL

Buesa

BUESA SAS
6 Rue René Gomez - CS 20684
34535 BEZIERS Cedex
Tel : 04.67.30.99.99
Fax : 04.67.30.99.98

✓ Lot 2 : Etanchéité par géosynthétiques et réseau lixiviats

Titulaires : L'entreprise BUESA en tant que mandataire d'un groupement constitué de BUESA et PRODEVAL

1. Travaux d'étanchéité

BUESA SAS Agence Environnement – Etanchéité (Mandataire)
ZI de l'Aspre – 2 avenue de l'Aspre
30 150 ROQUEMAURE
Tél : 04 66 75 68 10 – Fax : 04 66 75 39 65
Mail : roquemaure@buesa.com

2. Travaux sur les drains PEHD

PRODEVAL
7 rue Anne-Marie Staub
Parc du 45ème Parallèle – Rovaltain
26 300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE
Tél : 04 74 40 37 37
Mail : prodeval@prodeval.eu

✓ Lot 3 : Gestion Biogaz et fourniture torchère

Titulaires : Groupement conjoint entre l'entreprise GEOBIO SAS et l'entreprise GRS VALTECH SAS

ÉTANCHEITÉ - BIOGAZ
Secteur Sud
ZAC Garosud
137 rue Claude Balbastre - Bâtiment 1C
34 000 MONTPELLIER
Tél. : +33 (0)4 67 15 90 50

112, chemin de Mure – ZAC du Dauphiné
F- 69 780 St Pierre de Chandieu
Tél. : +33 4 72 48 50 50
Fax : +33 4 72 48 50 51

3.4.3 Désignation des contrôleurs extérieurs

En parallèle, le SIVED NG a lancé une consultation courant juillet 2020 pour désigner les contrôleurs extérieurs :

✓ Lot 1 : Contrôles extérieurs perméabilité

38 Avenue de la République
21200 BEAUNE
Tél : 06 79 61 18 16

✓ Lot 2 : Contrôles extérieurs des géosynthétiques

38 Avenue de la République
21200 BEAUNE
Tél : 06 79 61 18 16

✓ Lot 3 : Contrôles extérieurs topographiques

37 Avenue Commandant CORLU
26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE
Tél : 06 31 57 89 82

3.4.4 Communication du PGC aux titulaires du marché de travaux

Le CSPS a transmis le 8 octobre 2020 le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé aux entreprises, accompagné d'un guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de construction en période d'épidémie de coronavirus.

3.4.5 Réunion de lancement des travaux

La réunion de lancement des travaux, à laquelle furent invités des représentants du SIVED NG, de la CCPV, de la DREAL du Var, l'AMO, le MOe, le CSPS, les contrôleurs extérieurs et les titulaires du marché de travaux, s'est tenue le jeudi 7 janvier 2021 en Mairie de Ginasservis. Puis une visite du site a été proposée à tous les participants, marquant ainsi le coup d'envoi effectif des travaux de réaménagement et de création du casier 4 qui seront présentés dans le rapport annuel 2021.

3.4.6 Coût estimé des travaux au 31 décembre 2020

A l'issue des consultations, le montant global du marché de travaux s'élève à 4 475 523,31 € TTC.

Prestations		**Coût TTC**
Marché de travaux	Lot 1	3 282 466,40 €
	Lot 2	858 150,91 €
	Lot 3	259 662 €
Contrôleurs extérieurs	Lot 1	25 612 €
	Lot 2	23 760 €
	Lot 3	17 808 €
CSPS		8 064 €
	Total	**4 475 523,31 €**

3.4.7 Vue aérienne de l'ISDND avant les opérations de travaux

Afin de mesurer l'évolution du chantier, une prise de vue au drone a été effectuée avant le début des travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier n°4.
La première image, prise côté Est, permet de voir l'emplacement de la base vie pour les ouvriers.
Le casier 1 a bénéficié de travaux de réhabilitation en 2016 et le casier 2-3 tend vers cet objectif.

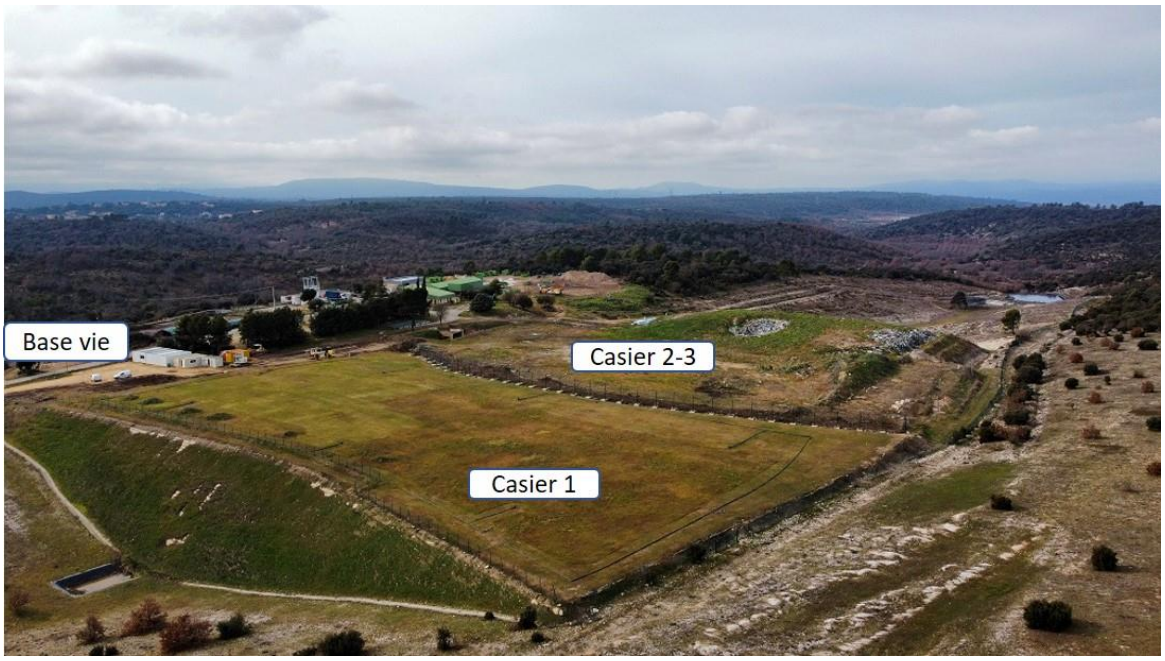

Vue depuis l'Est de l'ISDND

La seconde image, prise côté Nord-Ouest, met en évidence la position de la future alvéole 1 du casier n°4 d'une capacité maximale de 86 850. Nous pouvons aussi observer l'actuel bassin des lixiviats qui passera d'une capacité de 2000 m3 à 4350 m3 et le bassin pluvial, évoluant d'une capacité de 1700 m3 à 8800 m3.

Vue depuis le Nord-Ouest de l'ISDND

Annexes

1) Relevé du terrain naturel de l'ISDND du 14 décembre 2020
2) Rapport d'analyse de surveillance des eaux 2020
3) Compte rendu de la CSS du 13 mars 2020
4) Arrêté préfectoral du 17 juillet 2020 sur les servitudes d'utilité publique
5) Arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 portant autorisation d'exploiter une ISDND
6) Accord de la DREAL sur le principe de réhabilitation du casier 2-3

Relevé du terrain naturel de l'ISDND du 14 décembre 2020

Rapport d’analyse de surveillance des eaux 2020

Compte rendu de la CSS du 13 mars 2020

Arrêté préfectoral du 17 juillet 2020 sur les servitudes d'utilité publique

Arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 portant autorisation d'exploiter une ISDND

Accord de la DREAL sur le principe de réhabilitation du casier 2-3